



Paris, le 13 octobre 2025

Gaza : enfin un cessez-le-feu... mais après ?

L'Union syndicale partage la joie des Palestiniens et Palestiniennes à l'annonce du cessez-le-feu à Gaza mettant un terme, au moins provisoire, à deux ans d'une guerre génocidaire qui a fait des dizaines de milliers de mort-es, majoritairement des femmes et des enfants, aux destructions d'infrastructures et aux déplacements de population.

Depuis 2 ans, le soutien au peuple palestinien n'a fait que prendre de l'ampleur : manifestations, réunions publiques, actions de boycott, campagnes BDS et Stop Arming Israël, flotilles en direction de Gaza, alors que la plupart des gouvernements restaient au mieux silencieux, et au pire complices, comme la France.

Un accord de cessez-le-feu vient d'être trouvé, entre le Hamas et le gouvernement israélien sous l'égide du président des États Unis. Comme tout accord de cessez-le-feu, il est par définition fragile et la vigilance quant à son respect est primordiale. Pour rappel, Israël a rompu tous les accords de cessez-le-feu ces deux dernières années.

Tout ne sera pas réglé par la seule première étape de cet accord qui prévoit l'échange des otages israélien-es et de 15 % des prisonnier-es politiques palestinien-es dans les geôles israéliennes prévu le 13 octobre. Le désarmement du Hamas et la démilitarisation de la bande de Gaza sont aussi prévus. Il sera question, dans un second temps de statuer sur l'avenir de Gaza, mais déjà de nombreuses questions ne sont pas du tout abordées : la colonisation et l'occupation israélienne en Cisjordanie, l'appropriation des ressources sur ces territoires, les conditions de détentions des prisonnier-es politiques palestinien-es... Par ailleurs l'accord ne prévoit pas le retrait total de l'armée israélienne de la bande de Gaza et le projet d'administration par D. Trump prive les Palestiniens-es de leur autonomie d'organisation. Enfin, le peuple palestinien n'a, à aucun moment, été associé à ce plan de paix.

L'Union syndicale Solidaires est évidemment en faveur de tout accord de paix. Mais pour qu'une paix soit durable il faut qu'elle soit juste : une paix qui forcerait les peuples agressés, notamment le peuple palestinien, à se soumettre aux forces d'occupation ou à renoncer à leur territoire, ne serait qu'une trêve fragile, vouée à l'échec.

Il est impératif que la lumière soit faite sur les crimes de guerre et les actes de génocide. La justice internationale doit établir et sanctionner les responsables devant la Cour Pénale Internationale, dans le respect du droit international et de la justice.

En Palestine comme partout ailleurs, nous exigeons l'application du droit international, c'est à dire l'arrêt de la colonisation et de l'occupation, la fin des politiques d'apartheid, le droit au retour de toutes et tous les réfugié-es palestinien-nes et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.